

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le 21 décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René KERCKHOVE,

<i>Nombre de membres afférents au Conseil Municipal</i>	<i>27</i>
<i>En exercice</i>	<i>27</i>
<i>Qui ont pris part à la délibération</i>	<i>22</i>
<i>Date de la convocation</i>	<i>14 décembre 2011</i>
<i>Date d'affichage</i>	<i>14 décembre 2011</i>

Etaient présents : (22)

M. René KERCKHOVE, Maire, Ghislaine LESCIEUX, Jean ROZAK, Philippe DELAUTRE, Alain VANDENBERGHE, Annie DEMEURE, Marie-Paule COUSIN, Adjoints.

Michel TETAERT, Bernard CHRISTIAEN, Alain MAZUREK, Odile LESAGE, Evelyne SENECHAL, Anne-Marie DELAFOSSE, Sylvie DEBRIL, Franck BRETON, Nathalie WECKSTEEN, Jean-Louis LESCHAVE, Carole CADIX, Pascal VANBAELINGHEM, Jean MARQUAILLE, Gérard THEBERT, Doriane THAON, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : (5)

<i>Guy LAMMAR</i>	<i>donne procuration à</i>	<i>René KERCKHOVE</i>
<i>Martine VERROUST</i>	<i>«</i>	<i>Annie DEMEURE</i>
<i>Daniel NABOULET</i>	<i>«</i>	<i>Sylvie DEBRIL</i>
<i>Jean-Pierre BURCKBUCHLER</i>	<i>«</i>	<i>Jean MARQUAILLE</i>
<i>Florence DEHONDT</i>	<i>«</i>	<i>Gérard THEBERT</i>

Secrétaire de séance : *Nathalie WECKSTEEN*

Le compte-rendu de la réunion du mercredi 23 novembre 2011 est approuvé sans observations.

M. le Maire présente au nom du Conseil Municipal ses condoléances à Mesdames LESAGE et SENECHAL pour le décès de leur maman.

1) REVISION DES TARIFS « PLANCHER » ET « PLAFOND » DESTINES A DEFINIR LES PARTICIPATIONS DES FAMILLES A LA HALTE-GARDERIE « LES COCCINELLES » - DELIBERATION A PORTEE PERMANENTE

Les services de la Caisse d'Allocations Familiales transmettent chaque année le barème des ressources mensuelles plancher et plafond, destinées à calculer le barème des participations des familles (plancher pour les familles ayant des ressources inférieures au barème ou nulles, plafond pour les familles ayant des ressources supérieures au barème).

Pour 2010, le plancher des ressources mensuelles est de 588,41 €, le plafond est de 4 579,20 €. A ces montants sont appliqués des taux d'effort en fonction du nombre d'enfants à charge. Ce barème 2010 s'établit donc ainsi (tarif horaire) :

Nombre d'enfants	1	2	3	4 ou 5	6 et +
Taux d'effort	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %	
Plancher	0,35	0,29	0,24	0,18	0,16
Plafond	2,75	2,29	1,83	1,37	1,24

Le présent barème sera révisé chaque année selon les mêmes modalités en fonction de l'évolution du plancher et du plafond de ressources mensuelles, sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer à nouveau.

Le Conseil retient ces modalités, à l'unanimité.

2) SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'AIPI AU TITRE DE L'ANNEE 2012 – CHANTIER ECOLE « BRIGADES VERTES »

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de convention.

Les modalités sont identiques à celles contenues dans les conventions signées depuis plusieurs années, toutefois, le forfait par journée est porté à 200,00 € (au lieu de 175 € auparavant, soit une augmentation de 14,29 %). Le forfait journalier correspond à la mise à disposition d'une équipe de 7 personnes, pendant 82 jours en 2012, soit une somme de 16 400,00 € pour l'année.

G. THEBERT constate que l'augmentation du forfait est importante malgré les subventions perçues. M. le Maire répond qu'il ne faudra pas augmenter autant chaque année, mais que ces augmentations ont été annoncées dans le cadre de la nouvelle organisation des brigades vertes.

Le Conseil, autorise M. le Maire à signer cette convention, à l'unanimité.

3) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Afin de tenir compte des absences pour maladie et longue maladie au sein du service technique « Maintenance Bâtiments », absences qui ne permettent actuellement pas de faire face à la charge de travail, il est proposé d'anticiper en créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2012.

Après avoir entendu les explications sur le contexte de cette création de poste,

Le Conseil accepte celle-ci, à l'unanimité.

4) SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ACCUEIL POUR DEUX CLASSES DE L'ECOLE ROGER SALENGRO – CLASSE DE DECOUVERTE A LA BASE DU PARC DE MORBECQUE EN FEVRIER 2012

Un contrat d'accueil de classes de découverte est proposé par la Base du Parc de Morbecque pour un séjour de deux classes, du 08 au 10 Février 2012, pour une participation forfaitaire de 1 700 € par classe, soit 3 400 €. Le Conseil a pris connaissance du projet de contrat.

L'école bénéficie d'autres sources de financement (Conseil Général, parents d'élèves, coopérative scolaire).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ce contrat d'accueil.

5) SIGNATURE DE CONVENTIONS ACTUALISEES AVEC LE CENTRE DE GESTION DU NORD (CDG 59) – MEDECINE PREVENTIVE – HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL

Le Conseil d'Administration du CDG 59 en sa séance du 21 octobre 2011 a fixé les nouveaux barèmes des services de prévention, à savoir pour une collectivité adhérente :

- 52,00 € la visite de médecine préventive
- 70,00 € de l'heure pour la sécurité au travail

Le Conseil Municipal a pris connaissance des conventions d'adhésion au service de médecine préventive et relatives aux missions d'inspection-conseil en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention relative au service de médecine préventive, ainsi que celle relative au service d'hygiène et de sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

6) SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA RETROCESSION DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS, AINSI QUE DES ESPACES COMMUNS DE DETENTE DE L'OPERATION DE REALISATION DE 17 LOGEMENTS INDIVIDUELS AU LOTISSEMENT « LE CLOS DU MOULIN » ROUTE DE CASSEL AVEC HABITAT 62/59 PICARDIE

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de convention.

Ces logements seront réservés en priorité à des personnes âgées. Ce n'est pas réellement un béguinage, dans la mesure où il n'y a pas d'espace collectif.

Le permis de construire correspondant est en cours d'instruction.

En réponse à A. DEMEURE qui estime que ces logements sont éloignés du centre-ville, M. le Maire précise qu'il est envisagé de mettre à disposition une navette pour se rendre au marché le mercredi matin.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer cette convention, à l'unanimité.

7) APPLICATION DE LA DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT – DELEGATION AUX ADJOINTS EN CAS D'EMPECHEMENT DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-23

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de Wormhout en date du 28 mai 2008 a délégué au Maire un certain nombre de compétences.

L'article L 2122-23 du CGCT énonce que « sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Maire par le Conseil Municipal ».

M. le Maire estime que pour garder la souplesse que permet la délégation, il y aurait lieu de spécifier que, en cas d'empêchement, les adjoints bénéficient de la même faculté d'agir par délégation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord par 5 abstentions (Groupe Ensemble pour Wormhout) et 22 voix pour.

8) MARCHES D'ASSURANCES POUR LA VILLE DE WORMHOUT - PERIODE DU 01/01/2012 AU 31/12/2015 – APPROBATION DE LA PROCEDURE ET SIGNATURE DES MARCHES

Les contrats d'assurances de la ville arrivent à échéance le 31 décembre 2011.

Vu l'importance financière des prestations, la procédure de l'appel d'offres européen a été utilisée en application des articles 26-I-1°, 33, 40-III-2°, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au JOUE le 13/09/2011 et au BOAMP le 14/09/2011.

Les marchés ont été préparés avec le concours du cabinet Henri Abecassis, domicilié à CHATENAY-MALABRY (92290). Ce cabinet spécialisé a également procédé à l'analyse des candidatures et des offres soumises à la Commission d'Appel d'Offres.

Le marché est divisé en sept lots de la façon suivante :

Lot 1: Assurance "Incendie divers dommages aux biens".

Lot 2: Assurance "responsabilité civile générale".

Lot 3: Assurance "Flotte automobile".

Lot 4: Assurance "Risques statutaires".

Lot 5: Assurance "Protection juridique générale".

Lot 6: Assurance "protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus".

Lot 7: Assurance "Dommages aux objets d'arts et/ou d'expositions".

Ce sont des marchés pluriannuels de services, conclus pour une durée maximale de 4 ans.

La date limite de remise des offres a été fixée au jeudi 28 octobre 2011 à 12h00.

Huit plis ont été reçus dans les délais.

L'ouverture des premières enveloppes et des offres a eu lieu le 04 novembre 2011 à 14 h en Commission d'appel d'offres. Tous les prestataires ayant soumissionné ont été acceptés.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous:

1. valeur technique de l'offre. Pondération: 60 %.

2. Prix des prestations. Pondération: 40 %.

La Commission d'appel d'offres s'est ensuite réunie en date du 24 novembre 2011 à 14 h, et sur proposition du pouvoir adjudicateur et au vu du rapport d'analyses réalisé par le Cabinet Abecassis, a attribué les lots de la façon suivante :

Lot 1 Assurance "Incendie divers dommages aux biens"

GROUPAMA Nord-Est – Direction Entreprises-Collectivités-Collectives – 9 rue de Courcelles – BP 1091 – 51054 REIMS CEDEX - Siret 383 987 625 00019

Montant annuel : 7.398,20€ HT – 8.026,45€ TTC – taux au m² de 0,30555€ HT

Lot 2 Assurance "responsabilité civile générale"

SMACL Assurances - 141 Avenue Salvador Allende - 79031 - NIORT cedex 9

Montant annuel : 4.522,60€ HT – 4.929,63€ TTC – Taux de 0,35%

Lot 3 Assurance "Flotte automobile"

GROUPEMENT :

**ASSURANCES PILLIOT – 19 RUE DE SAINT MARTIN – BP 2 – 62922 AIRE SUR LA LYS
CEDEX**

courtier

BTA, compagnie d'assurance

Montant annuel : 4.702,00€ HT – 5.502,00€ TTC

Lot 4 Assurance "Risques statutaires"

GROUPEMENT :

**ASSURANCES SECURITE – 215/ES, rue de Paris – 59000 LILLE – Siret : 350 171 831 00026 -
courtier mandataire,**

APRIL, gestionnaire

MUTUELLE MIEUX ETRE, Compagnie d'assurance

Montant annuel : 31.651,48€ T.T.C. sans les charges patronales

taux global de 4,46% sur la masse salariale selon détail suivant :

**décès : 0,19% - AT/MP : 0,80% - CLM/CLD : 1,33% - Maladie ordinaire (carence 10 jours fermes par
arrêt) : 1,66% - Maternité : 0,48%**

Lot 5 Assurance "Protection juridique générale"

GROUPEMENT :

**SARRE & MOSELLE – 17 avenue Poincaré – BP 80045 – 57401 SARREBOURG – Siret : 301 573 143
00023, courtier**

CFDP, compagnie d'assurance

Montant annuel : 980,18€ HT – 1.068,40€ TTC

Lot 6 Assurance "protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus"

GROUPEMENT :

**SARRE & MOSELLE – 17 avenue Poincaré – BP 80045 – 57401 SARREBOURG – Siret : 301 573 143
00023, courtier**

CFDP, compagnie d'assurance

Montant annuel : 244,59€ HT – 266,60€ TTC

Lot 7 Assurance "Dommages aux objets d'arts et/ou d'expositions"

GROUPEMENT :

**SARRE & MOSELLE – 17 avenue Poincaré – BP 80045 – 57401 SARREBOURG – Siret : 301 573 143
00023 – Courtier**

HISCOX, compagnie d'assurance

Montant minimum par expo temporaires : 46,00€ HT – 50,00€ TTC

Montant annuel exposition permanente : 243,47€ HT – 300,00 € TTC

*La SMACL Assurances propose que la commune s'acquitte d'un droit d'adhésion de 88,50 € T.T.C.,
droit acquitté dès la souscription du premier marché. Ce droit d'adhésion fait de la commune un
sociétaire de la Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités locales, il donne un droit de vote pour*

élire les mandataires mutualistes et permet de bénéficier des travaux de l'observatoire des risques juridiques des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le mode de dévolution du marché,
- autorise Monsieur le Maire à conclure et à signer les marchés d'une durée de 4 ans avec les prestataires retenus,
- accepte de s'acquitter d'un droit d'adhésion unique de 88,50 € T.T.C. à la SMACL.

9) DELIBERATION MODIFICATIVE DM N° 11/2011 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS LIEES AUX FESTIVITES

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association du Domaine de la Tour Saint-Martin	Décembre en fêtes participation au marché de Noël	200 €
La Guillaume Tell	Festivités de juillet	150 €
Chorale Chœur Accord	Concert de Noël	150 €
Chorale Les Chœurs de Groenberg de Bergues	Concert de Noël	150 €
	TOTAL	650 €

L'écriture comptable s'établit comme suit :

Art 6232 Fêtes et cérémonies	- 650 €
Art 6574 Subventions	+ 650 €

Le Conseil donne son accord, à l'unanimité.

10) VENTE D'UN TERRAIN D'ENVIRON 3 172 m² A LA SOCIETE TOLLENS EN ZONE D'ACTIVITES DE LA KRUSTRAETE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la société TOLLENS Production Nord en zone d'activités de la Kruystraete qui souhaite acquérir environ 3 172 m² de terrain attenant à son actuelle implantation afin de permettre une extension d'activité.

Le Conseil a pris connaissance du plan correspondant. Ce terrain fait partie du domaine privé de la commune, il n'est pas accessible au public et n'a fait l'objet d'aucun aménagement.

Le service des Affaires Domaniales a estimé la valeur vénale de ces 3 172 m² à 31 720 € (10 € le m² - évaluation du 26 janvier 2009, confirmée le 05 août 2011) soit dix euros le m², assorti d'une marge de majoration de +/- 10 %).

M. le Maire propose de vendre cette parcelle d'environ 3 172 m² aux conditions suivantes :

- Prix au m² 10 (dix) euros
- Frais de géomètre et frais d'acte à la charge de l'acquéreur

G. THEBERT s'étonne que l'évaluation des Affaires Domaniales n'ait pas évolué à la hausse depuis 2009.

M. le Maire se réjouit de permettre l'extension d'une entreprise de production de peintures.

La Société TOLLENS a fait réaliser des analyses de sol à ses frais.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant, précédé éventuellement d'un compromis de vente, chez Maître POTTIEZ Chimène, Notaire à Dunkerque.

11) LISTE DES DECISIONS PRISE PAR LE MAIRE

1) 21/11/2011 : signature avec l'entreprise AEI SETRA TP domiciliée à GRANDE-SYNTHE (59760), d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration/rénovation du groupe Scolaire Roger Salengro –
LOT 1-VRD/CLOTURES/ESPACES VERTS

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 21 novembre 2011

Montant total du marché : Prix HT : 239 587,45 € - Prix TTC : 286 546,59 €

Durée prévisionnel : 13 mois dont 1 mois de préparation.

2) 21/11/2011 : signature avec l'entreprise DEBRUYNE domiciliée à SAINT POL/MER (59430), d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration/rénovation du groupe Scolaire Roger Salengro –
LOT 2-DEMOLITION/GROS-ŒUVRE

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 21 novembre 2011

Montant total du marché : Prix HT : 266 435,88 € - Prix TTC : 318 657,31 €

Durée prévisionnel : 13 mois dont 1 mois de préparation.

3) 21/11/2011 : signature avec l'entreprise CHARPENTIER DES FLANDRES domiciliée à METEREN (59270), d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration/rénovation du groupe Scolaire Roger Salengro –
LOT 3-CHARPENTE BOIS

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 21 novembre 2011

Montant total du marché : Prix HT : 189 741,47 € - Prix TTC : 226,930,80 €

Durée prévisionnel : 13 mois dont 1 mois de préparation.

4) 21/11/2011 : signature avec l'entreprise SMAC/SIEL domiciliée à SANTES (59211), d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration/rénovation du groupe Scolaire Roger Salengro –
LOT 4-COUVERTURE/BARDAGE

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 21 novembre 2011

Montant total du marché : Prix HT : 496 422,74 € - Prix TTC : 593 721,60 €

Durée prévisionnel : 13 mois dont 1 mois de préparation.

5) 21/11/2011 : signature avec l'entreprise SAS BILLIET domiciliée à BIERNE (59380), d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration/rénovation du groupe Scolaire Roger Salengro –
LOT 6-7-MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 21 novembre 2011

Montant total du marché : Prix HT : 217 429,30 € - Prix TTC : 260 045,44 €

Durée prévisionnel : 13 mois dont 1 mois de préparation.

6) 21/11/2011 : signature avec l'entreprise APPIC domiciliée à LILLE (59000), d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration/rénovation du groupe Scolaire Roger Salengro – LOT 8-CLOISONS/PLAFONDS

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 21 novembre 2011

Montant total du marché : Prix HT : 155 186,81 € - Prix TTC : 185 603,42 €

Durée prévisionnel : 13 mois dont 1 mois de préparation.

7) 21/11/2011 : signature avec l'entreprise CEGELEC domiciliée à WASQUEHAL (59444), d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration/rénovation du groupe Scolaire Roger Salengro – LOT 9-ELECTRICITE

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 21 novembre 2011

Montant total du marché : Prix HT : 153 337,40 € - Prix TTC : 183 391,53 €

Durée prévisionnel : 13 mois dont 1 mois de préparation.

8) 21/11/2011 : signature avec l'entreprise SARL HURSEAUX domiciliée à DUNKERQUE (59640), d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration/rénovation du groupe Scolaire Roger Salengro – LOT 10-PLOMBERIE

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 21 novembre 2011

Montant total du marché : Prix HT : 70 154,00 € - Prix TTC : 83 904,18 €

Durée prévisionnel : 13 mois dont 1 mois de préparation.

9) 21/11/2011 : signature avec l'entreprise EIFFAGE THERMIE domiciliée à SAINT POL/MER, (59430) d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration/rénovation du groupe Scolaire Roger Salengro – LOT 11-CHAUFFAGE/VENTILATION

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 21 novembre 2011

Montant total du marché : Prix HT : 304 729,00 € - Prix TTC : 364 455,88 €

Durée prévisionnel : 13 mois dont 1 mois de préparation.

10) 21/11/2011 : signature avec l'entreprise IPRL domiciliée à KILLEM (59122), d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration/rénovation du groupe Scolaire Roger Salengro – LOT 13-15A-SOLS SOUPLES/PEINTURES

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 21 novembre 2011

Montant total du marché : Prix HT : 59 132,15 € - Prix TTC : 70 722,05 €

Durée prévisionnel : 13 mois dont 1 mois de préparation.

11) 21/11/2011 : signature avec l'entreprise CRL - 49D route de Bergues domiciliée à COUDEKERQUE-BRANCHE (59210), d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration/rénovation du groupe Scolaire Roger Salengro – LOT 14-CARRELAGE/FAIENCE

Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 21 novembre 2011

Montant total du marché : Prix HT : 81 255,94 € - Prix TTC : 97 182,10 €

Durée prévisionnel : 13 mois dont 1 mois de préparation.

12) 02/12/2011 : désignation du cabinet d'avocats CATTOIR-JOLY et associés domiciliés à BAILLEUL (59270) pour défendre la commune devant le Tribunal Administratif de Lille – affaire M. DESPLANQUE Jean-Pierre, recours pour excès de pouvoir contre le permis d'aménager « Lotissement du Château ». Le montant des honoraires relatifs à cette affaire n'excèdera pas 1 500 € T.T.C.

13) 06/12/2011 : reprise d'une concession trentenaire au colombarium à Madame DEHONDT Nicole aux conditions suivantes :

- prix initial : 562,00 €
- à déduire part CCAS 1/3 soit 187,33 €
- restant dû à courir soit 27 ans et 4 mois, soit $(562 \text{ €} - 187,33 \text{ €}) \times 328 \text{ mois} / 360 \text{ mois} = 341,37 \text{ €}$
- déduction de la nouvelle porte de la case soit 89,70 €
- reste à rembourser : 251,67 €